

cellule de veille du Lycée Jules Verne

Objectif principal : pour les élèves les plus fragiles, éviter les ruptures et réduire les sorties prématurées qui les éloignent de l'accès à une qualification. La CV a une fonction de réflexion, de pilotage interne et de bilan de solutions apportées. Ces solutions aux difficultés rencontrées relèvent de la responsabilité de l'équipe éducative, sous l'égide du professeur principal, du CPE et du personnel de direction. La Cellule de Veille peut susciter toute action dans le cadre du projet d'établissement.

Principes : La « mission générale d'insertion » relève d'une responsabilité collective. Chaque membre de l'établissement, à la place qui est la sienne, œuvre au bénéfice de cet objectif. La coordinatrice MGI apporte son expertise dans les projets mis en œuvre. Le nombre d'élèves suivis par la cellule doit rester raisonnable.

Fonctionnement de la cellule :

La réunion du groupe de travail a lieu **une fois par trimestre**. Elle comprend :

- * Le chef d'établissement et ses adjoints (y compris CFA)
- * La directrice du CIO de Saverne
- * Les CPE (y compris CFA) apportent l'essentiel des informations traitées au sein de la cellule. Ces informations proviennent souvent de leurs échanges avec les enseignants.
- * La coordinatrice MGI
- * Le médecin scolaire
- * L'Assistante sociale
- * L'infirmière
- * Les professeurs invités (selon leurs besoins) ou qui souhaitent spontanément saisir la cellule pour **évoquer le cas d'un élève**. Ils peuvent donc demander à participer à la prochaine réunion en envoyant un courriel au proviseur

Ce groupe échange autour des actions individualisées mises en œuvre, réfléchit aux difficultés rencontrées. Il peut proposer des actions particulières. L'ENTEA permet d'échanger rapidement les informations concernant le suivi des élèves.

Objectif opérationnel et actions :

La CV fait le bilan des actions de Repérage, de recensement et de suivi des élèves démotivés, absentéistes et en risque de décrochage, en lien avec les équipes éducatives. Cela concerne également les élèves ayant un problème particulier nécessitant un Projet d'Accueil ou de Formation Individualisés

Elle peut susciter des médiations concertées (infirmière, AS, professeurs, équipe de direction, partenaires extérieurs...) et toute autre action en vue de les **remotiver** et/ou de **répondre à leurs besoins**

Elle facilite l'intégration des élèves arrivant dans l'établissement après la rentrée et fait le point des « entretiens de situation » mis en place pour chaque élève exposé à une situation de rupture. Cet entretien peut être organisé à tout moment de l'année, et particulièrement à la fin des opérations d'affectation et à la rentrée scolaire pour les élèves de plus de 16 ans sans solution de formation. Il est réalisé par un membre de l'équipe éducative.

C. Indicateurs d'atteinte des objectifs

Existence de réelles stratégies de prise en charge concertées et formalisées

Taux de rupture en cours d'année

Taux de non rupture après intervention

Nombre de fiches de suivi MGI

Nombre « d'entretiens de situation » par membre de la cellule, différencié selon que les élèves aient poursuivi ou abandonné leur cursus

D. Demande de moyens

En heures supplémentaires pour permettre aux professeurs de participer activement à la cellule, notamment par la mise en œuvre de temps de soutien dans le domaine scolaire, de tutorats...